



HAL
open science

L'affaire du Monstre de Florence

Vincent Cossettini

► **To cite this version:**

Vincent Cossettini. L'affaire du Monstre de Florence. Italies, 2024, Crimes “ excellents ” au xxe siècle (28), pp.223 - 231. hal-04833308

HAL Id: hal-04833308

<https://hal.science/hal-04833308v1>

Submitted on 17 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Presses
Universitaires
de Provence

IMPORTANT

Dès la publication de l'ouvrage collectif
auquel vous avez contribué,
les PUP vous autorisent à publier
le tiré à part « éditeur »
uniquement sur une plateforme
de science ouverte publique (HAL)

Sur une plateforme privée
(Academia, ResearchGate etc.),
merci de ne faire figurer que le lien vers HAL

Les PUP vous conseillent
de choisir la licence CC-BY-SA
pour la protection de votre travail,
en conformité avec les recommandations
d'OpenEdition Books

Nous vous remercions

amU Aix
Marseille
Université

Éditions

Italie

Littérature

civilisation

société



*Crimes « excellents »
au XX^e siècle*

28

Centre Aixois
d'Études Romanes
Aix Marseille Université



Italiés
28

Crimes « excellents » au xx^e siècle

sous la direction de

Stefano Magni

Centre Aixois d'Études Romanes
CAER EA 854

2024

PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE

Comité de rédaction d'*Italies*

Perle Abbrugiati, Brigitte Urbani, Claudio Milanesi, Raffaele Ruggiero, Yannick Gouchan, Judith Obert, Ilaria Splendorini, Michela Toppo, Estelle Ceccarini, Stefano Magni

Comité de lecture d'*Italies*

Perle Abbrugiati (Aix Marseille Université), Philippe Audegean (Université de Nice-Sophia Antipolis), Luca Bani (Université de Bergame), Novella Bellucci (Université de Rome La Sapienza) Carla Benedetti (Université de Pise), Giuseppina Brunetti (Université de Bologne), Donatella Coppini (Université de Florence), Romain Descendre (ENS-Lyon), Antonio Di Grado (Université de Catane), Anna Dolfi (Université de Florence), Denis Ferraris (Université Paris 3), Gerhild Fuchs (Université d'Innsbruck), Aurélie Gendrat (Sorbonne Université), Yannick Gouchan (Aix Marseille Université), Claude Imberty (Université de Dijon), Elzbieta Jamrozik (Université de Varsovie), Monica Jansen (Université d'Utrecht/Université d'Anvers), Jean-François Lattarico (Université Lyon 3), Stefania Lucamante (Catholic University of America, New York), Davide Luglio (Sorbonne Université), Stefano Magni (Aix Marseille Université), Claudio Milanesi (Aix Marseille Université), Claudio Milanini (Université de Milan), Christophe Mileschi (Université Paris Ouest Nanterre), Jean-Luc Nardone (Université de Toulouse Le Mirail), Judith Obert (Aix Marseille Université), Matteo Palumbo (Université de Naples Federico II), Ferdinando Pappalardo (Université de Bari), Ugo Perolino (Université de Pescara-Chieti), Raffaele Ruggiero (Aix Marseille Université), Antonio Prete (Université de Sienne), Matteo Residori (Université Paris 3), Giuseppe Sangirardi (Université de Lorraine), Michela Toppo (Aix Marseille Université), Brigitte Urbani (Aix Marseille Université)

Équipe éditoriale

Perle Abbrugiati, Brigitte Urbani, Claudio Milanesi, Raffaele Ruggiero, Yannick Gouchan, Judith Obert, Ilaria Splendorini, Michela Toppo, Estelle Ceccarini, Stefano Magni, Stefania Bernardini, Greta Gribaudo, Donatienne Borel

Rédaction du présent volume

Stefano Magni

Secrétariat de rédaction

Christine Carcassonne

Responsable de la publication

Perle Abbrugiati

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE

Aix-Marseille Université

29, avenue Robert-Schuman – F – 13621 Aix-en-Provence CEDEX 1

Tél. 33 (0)4 13 55 31 91

pup@univ-amu.fr – Catalogue complet sur presses-universitaires.univ-amu.fr/editeur/pup

DIFFUSION LIBRAIRIES : AFPU DIFFUSION <https://www.afpu-diffusion.fr>

DISTRIBUTION LIBRAIRIES : DILISCO Groupe Albin Michel

L'affaire du Monstre de Florence

L'incidence du traitement médiatique des crimes sur la population italienne

Vincent Cossetini

Aix Marseille Université, Faculté de Droit et Science Politique, Aix-en-Provence, France

Résumé. De 1968 à 1985, la région de Florence, Italie, a été le théâtre de multiples drames. Huit couples, assassinés dans leur voiture. Cette affaire non-résolue, médiatisée dans l'Europe entière, marque le début d'une véritable psychose en Italie. Cette affaire a bouleversé la société italienne, sa mentalité et ses mœurs. Le Monstre de Florence est ainsi le premier tueur en série de l'Italie contemporaine. Le traitement judiciaire de cette affaire a été des plus controversés, eu égard notamment aux manquements dans la sécurisation de la scène de crime, et à l'absence de condamnation définitive de l'auteur de ces meurtres. Le discours médiatique autour du traitement judiciaire de cette affaire a dépeint un système marqué par la corruption et les erreurs, par l'absence de condamnation définitive de l'auteur de ces meurtres. Un sentiment d'insécurité s'empare de la population qui se méfie de la police et des magistrats, accusés de corruption. Cette affaire a entraîné l'intervention du politique et des adaptations pratiques de la justice pénale italienne.

Riassunto. Dal 1968 e il 1985, la regione di Firenze è stata teatro di una serie di tragedie. Otto coppie furono uccise nelle loro auto. Questo caso irrisolto, che ebbe risonanza mediatica in tutta Europa, segnò l'inizio di una vera e propria psicosi in Italia. Il caso scosse la società italiana, la sua mentalità e i suoi costumi. Il Mostro di Firenze fu il primo *serial killer* dell'Italia contemporanea. La gestione giudiziaria del caso fu molto controversa, soprattutto per la mancata messa in sicurezza della scena del crimine e per l'assenza di una condanna definitiva per l'autore degli omicidi. La copertura mediatica della gestione giudiziaria del caso ha ritratto un sistema segnato da corruzione ed errori, e la mancata condanna degli autori degli omicidi. Un senso di insicurezza ha attanagliato la popolazione, che ha diffidato della polizia e dei magistrati, accusati di corruzione. Questo caso portò a un intervento politico e ad aggiustamenti pratici nella giustizia penale italiana.

« Il mostro di Firenze è ancora vivo ». Ainsi est titré un article publié dans le journal italien *la Repubblica*, en date du 8 avril 2022¹. Mais qui est l'individu que la presse italienne a vite qualifié de « Monstre de Florence² » ? À cette question, nul n'a apporté une réponse définitive. Cette affaire est aujourd'hui non élucidée³.

Présentation de l'affaire

En l'espèce, l'affaire⁴ du Monstre de Florence porte sur une série de doubles homicides, dont le premier date du 21 août 1968, et le dernier de 1985. Barbara Locci et Antonio Lo Bianco, un jeune couple, sont les premières victimes du meurtrier. Leur ont succédé par la suite sept autres couples, tous assassinés dans la région de Florence et de Pérouse, en bord de routes. Chaque double homicide répond à un mode opératoire similaire : l'auteur a ainsi fait usage d'armes à feu alors que les victimes partageaient un moment d'intimité. Dans certains cas, l'auteur des crimes a mutilé ses victimes, par des prélèvements de chairs ou par l'insertion de ceps de vignes dans les cavités génitales.

Objet de l'étude

Ainsi, depuis 1968, l'affaire n'a toujours pas trouvé de réponse, et a même été classée, malgré de nombreuses arrestations et le développement de théories. Si l'idée de réaliser une étude criminologique de cette affaire et de contribuer à son

1 Marco Cicala, « Il mostro di Firenze è ancora vivo. In rete », *la Repubblica*, 8 avril 2022.

2 L'emploi du terme « Monstre » par les médias sera analysé plus particulièrement en deuxième partie de la présente étude.

3 Il s'agit d'une affaire pour laquelle la justice n'a pu condamner une personne, pour laquelle aucun coupable n'a pu être désigné. En France, la loi « Pour la confiance dans l'institution judiciaire » du 22 décembre 2021 vient apporter une définition législative des *cold cases*, lesquels sont ainsi considérés dans son champ d'action comme « un crime de sang (assassinat, meurtre, enlèvement suivi de mort, empoisonnement, disparition criminelle...) ou un crime de sexe (en l'occurrence des viols à caractère sériel uniquement) sans coupable, sans mobile apparent avec un minimum de 18 mois d'ancienneté.

4 Le terme « affaire » désigne un ensemble d'éléments constituant une situation (cfr. définition du *Dictionnaire de l'Académie française*). Parler de l'affaire du Monstre de Florence revient ici à parler de l'ensemble des éléments de « l'histoire » du Monstre de Florence : les faits en eux-mêmes (les crimes), mais également leur traitement judiciaire. En ce sens, les médias italiens utilisent le terme « caso » qui se traduit en français par « cas », ce qui désigne un fait ou une histoire (cfr. Définition du *Littre*). Dès lors « caso del Mostro di Firenze » et « affaire du Monstre de Florence » sont entendus de la même manière, dans la même acception, au sein de cette étude.

dénouement est attrayante, nous ne nous risquons pas ici à un tel exercice, à la fois complexe et périlleux⁵. Aussi, il convient de préciser l'objet de cette étude avant de poursuivre l'analyse.

La focale sera mise sur les conséquences du traitement médiatique de ces crimes. En premier lieu, l'étude de la médiatisation du traitement juridique des crimes permettra la mise en lumière des facteurs de défiance de la population italienne vis-à-vis de la justice pénale. Ici, l'enjeu est d'étudier la manière dont le traitement médiatique de l'affaire va faire naître un sentiment de défiance. En second lieu, et conséquemment à cette défiance, nous verrons que la médiatisation des crimes crée et entretient un sentiment d'insécurité.

Une médiatisation source de défiance envers la justice pénale

La mise en lumière par les médias de suspicions de corruption

Les médias ont joué un rôle important dans la révélation des scandales de corruption dans cette affaire, en mettant en lumière les dysfonctionnements de la justice et les intérêts occultes qui ont entravé la recherche de la vérité. Plusieurs journalistes ont mené des investigations approfondies sur les faits et les personnages impliqués dans l'affaire, en s'appuyant sur des sources confidentielles, des documents officiels et des témoignages. Parmi eux, on peut citer Mario Spezi, qui a écrit plusieurs livres sur le sujet, dont *Le Monstre de Florence* avec l'écrivain américain Douglas Preston⁶, ou encore Michele Giuttari, ancien chef de la police de Florence, qui a publié le dossier du monstre de Florence, où il dénonce les pressions et les menaces qu'il a subies lors de son enquête⁷. Nous nous focaliserons ici sur les investigations conduites à l'encontre de Pietro Pacciani, principal suspect de l'affaire. Tout d'abord, les journaux mettent en lumière une première interrogation portant sur les scellés balistiques du meurtre de 1968. En effet, c'est cet élément qui permet de relier le double homicide

5 Dans le sens où cela consisterait à refaire l'enquête, sans même avoir les éléments du dossier, et donc de se fonder sur des simples conjectures.

6 Douglas Preston et Mario Spezi, *Le Monstre de Florence*, traduction Sebastian Danchin, Paris, J'ai Lu, 2011.

7 Michele Giuttari, *Il mostro. Anatomia di un'indagine*, Milan, Rizzoli, 2006.

de 1968 à la série de meurtres perpétrée par le Monstre de Florence⁸. Les articles 260 alinéa 3 et suivants du Code de Procédure Pénale italien prévoient la destruction des pièces à conviction, postérieurement à leur numérisation, à la suite d'un jugement définitif de condamnation. Ces dispositions s'appliquent aux preuves liées au double homicide de 1968, pour lequel une condamnation définitive a été prononcée à l'encontre de l'auteur. Il est alors surprenant de retrouver les scellés balistiques intacts, accrochés au dossier de l'affaire de 1968.

Ensuite, une nouvelle analyse de la balle retrouvée chez Pacciani met en évidence la falsification des traces d'usure du projectile⁹. Si des preuves ont été forgées contre Pacciani, comment en expliquer la raison ? Dès lors, les enquêteurs, ainsi que des magistrats, ont été visés par des suspicions de corruption et d'abus de pouvoir. Le journal *L'Indipendente* rapporte ainsi les propos d'experts en balistique affirmant que les analyses effectuées sont lacunaires¹⁰, ce qui est également mis en avant par d'autres journaux italiens¹¹. Certaines théories ont émergé des suites de ces accusations. Certains ont considéré que l'objectif de la police était de masquer l'identité réelle du Monstre, tandis que d'autres ont pensé que la police avait fabriqué des preuves contre un individu afin de mettre fin à l'enquête, en vue d'une possible promotion, ou pour répondre à l'attente de la population. Dans son ouvrage, Salvatore Maugeri affirme que l'accusation portée contre Pacciani a été montée de toutes pièces afin de permettre aux policiers de présenter au public un succès sur une affaire importante. Les forces de l'ordre auraient alors bénéficié d'une aura de prestige, ce qui aurait pu leur permettre d'obtenir des promotions¹². Abordant cette affaire, le journal « Nuovo Bresciaoggi » titre son article « Pacciani condamné sans preuve¹³ ». Pour d'autres auteurs, cette altération de l'enquête par le parquet et les forces

8 Si cela a conduit les enquêteurs sur la piste « Sarde », il convient néanmoins d'observer que tous les protagonistes de cette hypothèse ont été innocentés par la poursuite de la série criminelle du Monstre alors qu'ils étaient emprisonnés. S'est alors posée la question de l'authenticité et de la réalité de ces balles.

9 Stefano Brogioni, « Mostro di Firenze, clamorose novità dalla perizia: "Caso Pacciani, prova artefatta" », *La Nazione*. En parallèle, un rapport du SISDE, qui n'a été découvert qu'en 2018, fait état d'un autre suspect, dont des balles correspondant à celles du Monstre de Florence auraient été retrouvées à son domicile.

10 Irene Zerbine, « Pacciani: il giallo delle perizie », *L'Indipendente*, 21 juin 1995.

11 Par exemple, dans l'article « Alla ricerca del jolly-pistola » du journal *Il Giorno* (18 février 1996), ou encore dans le journal *Epoca* paru à la même date, indiquant que le projectile (la balle) n'appartenait pas à Pacciani.

12 Salvatore Maugeri, *Toscane sanglante. Les mille visages du « Monstre de Florence »*. De l'énigme judiciaire au fiasco judiciaire, Barjouville, Valsa Éditions, 2015.

13 C.C, « Pacciani condannato senza prove », *Nuovo Bresciaoggi*, 7 février 1996.

de l'ordre a eu pour objectif de répondre à la demande des Florentins, à savoir la résolution de l'affaire et la punition de l'auteur des crimes. Dans le cadre de ces théories, Pacciani agit comme un bouc émissaire et permet à la police de réaffirmer sa compétence en matière de résolution de crime¹⁴. Un procureur général et un policier ont fait l'objet de poursuites pour abus de pouvoir dans le cadre de l'enquête. Notamment, les accusations ont porté sur la falsification de preuves et d'abus de pouvoir caractérisés par des poursuites abusives à l'encontre d'une vingtaine de personnes¹⁵. Ainsi, les journaux italiens ont, tout au long de l'affaire, permis de mettre au jour les dysfonctionnements du traitement judiciaire des meurtres et les incohérences dans le discours du ministère public.

Le renforcement de la défiance envers la justice

Cette affaire criminelle renforce la défiance de la population vis-à-vis de l'intégrité du système judiciaire, en l'espèce autour de l'émergence de théories du complot : les magistrats et la police italienne auraient cherché à tenir secrète l'identité du vrai auteur, par la mise en accusation d'innocents¹⁶. Cette thèse perdure du fait de l'arrestation arbitraire de deux journalistes. Ces derniers ont écrit des théories qui placent la corruption du parquet italien au cœur de l'affaire¹⁷. En réalité, cette affaire n'est pas l'unique cause de cette défiance, mais constitue un facteur important. Important par sa médiatisation¹⁸, important aussi au regard du contexte historique. Dans les années 1970, l'Italie connaît « les années de plomb », marquées par les violences politiques exacerbant la méfiance de la population italienne¹⁹. Les années 1980 et 1990 sont quant à elles marquées par la révélation de plusieurs scandales de corruption en Italie : Lockheed (même si l'affaire présente une dimension internationale), l'opération « Mani pulite ». Ainsi, la confiance des citoyens envers le système est mise

14 Douglas Preston, Mario Spezi, *The Monster of Florence*, New York, Grand Central Publishing, 2008, p. 336.

15 Ils ont toutefois été relaxés en appel.

16 Giuttari considère qu'une élite florentine est à l'œuvre derrière les agissements du ou des meurtriers.

17 Preston et Spezi expliquent avoir fait l'objet de poursuites abusives pour avoir critiqué le système judiciaire (Douglas Preston et Mario Spezi, *op. cit.*, p. 13).

18 La médiatisation de cette affaire est si importante que le procès a connu une audience importante, comme le rapporte le journal *L'Unità* (« Mostro di Firenze Troppe udienze salta il processo » 7 juin 1997).

19 Grégoire Le Quang, « La méfiance dans l'Italie des « années de plomb », entre peur et vigilance démocratique (1969-1981) », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 31, 2016, p. 67-85.

à mal. Une étude menée par l'« *Istituto Nazionale di Statistica*²⁰ » a montré, sur une période s'étalant de 2012 à 2021, que seulement 40 % de la population italienne avait confiance en la justice (ce nombre s'élevant finalement à environ 50 % à partir de 2020). Cette défiance en raison de la corruption apparaît dans les échelles d'évaluation de cette dernière. Ainsi le Baromètre mondial de la corruption réalisé également par *Transparency International*²¹ indique qu'en 2022, l'indice de corruption en Italie est de 56²².

Défiance vis-à-vis de l'intégrité du système judiciaire, mais une défiance qui porte également sur l'efficacité de ce système. Autrement dit, il y a une défiance sur la capacité de la justice à retrouver et punir l'auteur de l'infraction. Il convient de rappeler qu'aucune condamnation définitive n'a été prononcée. La police a interrogé plus de cent mille personnes, mais à part des condamnations pour complicité, aucun auteur principal n'a été identifié. La médiatisation du procès de Pacciani met en avant cette demande des Florentins. Des centaines de personnes ont fait le déplacement chaque jour au sein de la salle d'audience. Par manque de place certains se sont assis sur le sol. Cette affluence se justifie par cette demande de la population. Les Florentins demandent justice, protection, sécurité ; et cela passe par la condamnation de l'auteur des crimes. Quand l'acquittement de Pacciani a été prononcé en appel, la population a fait part de son mécontentement. On pense tenir l'auteur des crimes mais la justice ne le condamne pas²³. Ainsi, un climat de défiance sur l'efficacité de la justice pénale

20 Istituto Nazionale di Statistica, 16 mai 2022.

21 Qui recueille les opinions et les expériences des citoyens sur la corruption dans leur pays, à travers des enquêtes représentatives de la population. Ce baromètre permet de mesurer l'ampleur de la corruption vécue par les citoyens, leur perception de l'efficacité des institutions pour la combattre, leur degré de confiance dans ces institutions, leur participation à la lutte contre la corruption.

22 « Corruption Perception Index 2022 », *Transparency International*. L'échelle s'étend de 0 à 100 (100 étant un pays sans corruption).

23 Toute cette médiatisation du procès fait l'objet d'un développement dans l'ouvrage d'Ellen Nerenberg, *Murder Made in Italy. Homicide, Media, and Contemporary Italian Culture*. Dans son analyse, Nerenberg explique qu'il s'agit du premier procès médiatisé en Italie, et du premier procès pour des homicides sériels. Nerenberg met en avant les caractéristiques de la médiatisation de l'affaire. En l'espèce, le passé de Pacciani (déjà condamné pour des faits de violences sexuelles) a fait l'objet d'une couverture médiatique très dense. Ainsi, les Florentins ont identifié cet individu comme dangereux, et ont considéré que sa personnalité était suffisamment proche de celle du Monstre pour pouvoir le penser coupable. Son acquittement a donc été critiqué par la population car elle a considéré que la justice a laissé en liberté l'auteur des crimes.

s'installe, à la fois pour trouver l'auteur du crime, mais aussi pour condamner l'auteur présumé du crime²⁴.

La médiatisation de cette affaire criminelle et de l'échec de la justice met ici en exergue une faiblesse du système italien. En effet, toute infraction confondue, le taux d'élucidation²⁵ en 2019 a été mesuré à 41,5 %²⁶. À titre de comparaison, le taux moyen pour les pays de l'Union Européenne, en 2019, est de 88,9 %. Le discours médiatique autour d'une grande affaire criminelle comme celle du « Monstre » de Florence met ainsi en lumière « l'inefficacité » du système italien. Ce phénomène se veut toutefois assez paradoxal, le taux d'élucidation des homicides en Italie s'élevant à 72,9 %. Ce qu'il faut alors retenir du rôle des médias, ce n'est pas un éclairage sur la réalité d'un système, mais plutôt la construction d'une image fondée sur les faits divers et sur le sensationnalisme.

Outre la cristallisation des causes de la défiance de la population envers la justice pénale italienne, la médiatisation de l'affaire va agir comme une source d'insécurité. Insécurité en raison de l'impunité de l'auteur et de l'échec de la justice, mais aussi au regard de la construction médiatique de la figure du « Monstre » de Florence.

Une médiatisation source d'insécurité

La construction médiatique d'un « Monstre de Florence »

« Una coppia di fidanzati trucidata a Firenze si parla de “un mostro”²⁷ », « Ancora il Mostro²⁸ »... Rapidement, l'auteur des crimes est surnommé le « Monstre de Florence » par la presse italienne. On trouve une première utilisation de ce surnom dans deux articles parus le 16 septembre 1974, après le second double homicide. Les détails des meurtres sont précisés et les auteurs

24 Cet acquittement est pourtant conforme au principe de présomption d'innocence, dans le sens où les charges à l'encontre de Pacciani n'ont pas été suffisantes pour écarter tout doute. En l'absence de certitude, on ne peut condamner pour des conjectures. Sans preuve, sans condamnation, Pacciani reste présumé innocent.

25 Le taux d'élucidation en matière pénale en Italie est le rapport entre le nombre d'affaires pénales résolues et le nombre d'affaires pénales enregistrées par les autorités judiciaires. Ce taux mesure l'efficacité de la justice pénale à identifier et à poursuivre les auteurs d'infractions.

26 Ministero della Giustizia, *Rapporto annuale sulla performance*, 2019.

27 Elvio Bertuccelli, « Una coppia di fidanzati trucidata a Firenze: si parla de “un mostro” », *La Stampa*, 24 octobre 1981.

28 « Ancora il mostro », *La Nazione*, 10 septembre 1985.

de ces articles parlent de « fureur bestiale²⁹ » ou encore de « monstre sanguinaire³⁰ ». Étant donné que ce terme a été utilisé à de nombreuses reprises dans cette étude, il est nécessaire d'en analyser la portée et l'influence sur le sentiment d'insécurité provoqué par la médiatisation de l'affaire. Le terme de monstre peut renvoyer au « monstre biologique », ainsi qu'au « monstrueux » au sens figuré³¹. Si le sens biologique perd de sa substance, il n'en est pas de même au sens figuré. « Dans le domaine relevant des usages figurés du terme, le monstre garde intacts la négativité du monstrueux, ses pouvoirs d'inquiétude, sa charge d'horreur³² », « le regard que l'on porte sur le monstre s'attarde et s'interroge. Le monstre, symbole de l'altérité et de la différence, est désigné afin de creuser l'écart entre lui et la société, c'est-à-dire entre ce qui est inhumain et ce qui est humain³³ ». L'emploi du terme « Monstre » par la presse italienne vient alors, de manière implicite, créer dans l'esprit des Italiens, l'image d'un être à part, en marge de la société, un être différent, qui tue, qui sévit la nuit, un être que la police n'arrive pas à appréhender, que la justice n'arrive pas à juger. Mais le seul usage de ce terme ne suffit pas à construire l'image du « Monstre », la presse va alors utiliser des détails de l'affaire, elle va faire dans le sensationnalisme. Notamment, les médias vont se montrer explicites quant aux différentes mutilations perpétrées par le tueur sur ses victimes, des mutilations auxquelles sont prêtés des motifs ésotériques, voire sataniques. Le site <mostrodifrenze.com> recense ainsi près de 1980 articles publiés entre 1968 et 2024. L'étude des différents articles recensés permet de voir le vocabulaire et le champ lexical associé à l'auteur des différents homicides. C'est ainsi qu'il est qualifié de maniaque, de tueur rituel, de fétichiste... C'est ainsi qu'une panique morale s'installe, de manière analogue aux paniques sataniques qui émergent en Amérique à la même époque. L'auteur apparaît alors comme ce monstre guidé par des pulsions, qui accomplit des rites ésotériques. Dans un pays largement dominé par le catholicisme, le rite satanique ou ésotérique va à l'encontre

29 « Estremo oltraggio alla ragazza dopo novanta colpi di cacciavite – Una furia tremenda, bestiale – La ragazza fugge terrorizzata ma il mostro la raggiunge. Uccisa e straziata con 90 colpi » (Ettore Botti, « Il mostro di Firenze », *Corriere della Sera*, 17 septembre 1974).

30 « Firenze: paura del mostro sanguinario », *Stampa Sera*, 17 septembre 1974.

31 Anne-Emmanuelle Demartini, « Portrait d'un criminel en monstre moral sous la monarchie de Juillet : discours sur Pierre-François Lacenaire », in Régis Bertrand, Anne Carol, dir., *Le « monstre » humain : Imaginaire et société*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2005, p. 69-86.

32 *Ibidem*.

33 Iseult Ruitton-Allinie, « Le monstre social : étude de la représentation du monstre et ce qu'il dit », *Sciences de l'Homme et Société*, 2021, <ffidumas-03432892f>.

de toute valeur ou de toute morale de la société italienne. La surmédiatisation de l'affaire, l'usage de la sémantique du « Monstre » et l'exposition de la population aux détails macabres de cette affaire ont ainsi contribué à créer et entretenir le sentiment d'insécurité parmi les Florentins.

De la « médiatisation du Monstre » à l'émergence d'un sentiment d'insécurité

Face à l'existence de ce « Monstre » insaisissable, un sentiment d'insécurité s'installe à Florence, notamment auprès des personnes plutôt jeunes, correspondant au profil victimologique³⁴. Ellen Nerenberg³⁵ qualifie ce sentiment de « panique morale³⁶ », dont les médias se font à la fois porte-parole et provocateurs. Cette insécurité grandissante à l'orée des années 1970 et 1980 a conduit à une réaction du monde politique, à l'échelle locale. La mairie de Florence a distribué cent soixante-quinze mille prospectus au domicile des Florentins, mais aussi à l'attention des touristes, afin de les sensibiliser au danger que représente le Monstre³⁷. Cette distribution est également relayée par la presse italienne afin de sensibiliser au mieux la population florentine. La mairie de Florence a encouragé les jeunes couples et les touristes à désertier les rues le soir³⁸. Les politiques publiques de prévention priment sur les mesures judiciaires, afin de limiter les risques de survenance d'un nouvel homicide. En ce sens, les lacunes du traitement judiciaire de l'affaire du Monstre de Florence permettent la mise en lumière des liens unissant la justice pénale et la politique, leur complémentarité. La justice pénale italienne réagit à la perpétration des meurtres, avec l'objectif de mettre fin au trouble à l'ordre social, tandis que les mesures de la mairie florentine visent ici à pallier la lenteur du traitement de l'affaire en tentant de prévenir une réitération des meurtres. C'est ici un contrôle social des comportements à risque qui est opéré

34 Des personnes en couple de moins de 30 ans.

35 Ellen Nerenberg, *Murder Made in Italy. Homicide, Media, and Contemporary Italian Culture*, Bloomington, Indiana University Press, 2012. p. 384.

36 Un terme emprunté au sociologue Stanley Cohen qui parle d'une réaction disproportionnée face à un fait minoritaire.

37 « Firenze, Volantini anti-mostro "non fate l'amore in auto" », *la Repubblica*, 31 mai 1988.

38 Les agents de police ordonnaient aux passants de rentrer chez eux dès lors qu'ils se trouvaient dans une zone à risque, isolée, un témoignage est notamment relaté dans un article de *la Repubblica*, « C'est la nuit. Une voiture est garée sur une route de campagne. À l'intérieur, un garçon et une fille s'embrassent et s'enlacent tendrement. Soudain, ils entendent frapper à la fenêtre : c'est la police. "Vous êtes dans une zone trop isolée" – dit l'agent – "partez. Ici, vous êtes une cible pour le Monstre" » (Paolo Vagheggi, « I giudici di Firenze "fidanzati, attenti il mostro può colpire" », *la Repubblica*, 29 juillet 1985).

par la mairie florentine³⁹. D'une certaine manière, les médias ont été à l'origine de l'émergence de ce contrôle social. C'est la création d'un climat d'insécurité, par les médias, qui a conduit les politiques à agir. En mettant en lumière les lacunes du traitement judiciaire de l'affaire, et en insistant sur l'existence du danger, les médias ont contribué à l'action des politiques. En ce sens, ce phénomène n'est pas propre à l'affaire du Monstre de Florence, ni même à l'Italie. On remarque en effet, en matière judiciaire, et de prévention, que la politique suit souvent le sensationnalisme. L'émergence de normes de protection, ou de recommandations de prévention suivent les faits divers. En France par exemple, la médiatisation de l'affaire « Halimi », partageant l'opinion publique et la doctrine juridique, a entraîné la réforme du régime de l'irresponsabilité pénale en raison de l'altération ou de l'abolition du discernement pour cause de trouble mental. L'affaire Agnelet a conduit le législateur à imposer aux juridictions de motiver leur décision⁴⁰. L'affaire du Monstre de Florence est ici une illustration du rôle joué par les médias dans le contrôle social. En mettant en avant les défauts du traitement judiciaire, et en alimentant un sentiment d'insécurité, ils « obligent » à une réaction du monde politique, au niveau législatif comme on peut l'observer en France, mais aussi dans le discours et dans les politiques de prévention dans le cadre de l'affaire du « Monstre de Florence ».

Ce sentiment d'insécurité se manifeste en outre dans la demande des Florentins, expliquée précédemment, plus particulièrement dans le cadre de la médiatisation du procès de Piaciani. Cet intérêt du public, suscité par l'attrait des médias pour cette affaire, est notamment illustré par le fait que les médias ont mis à disposition à l'époque des lignes directes pour que la population puisse donner son avis au cours du procès, mais également en diffusant des alternatives pour signaler tout indice permettant l'appréhension de l'auteur⁴¹. La population florentine s'est impliquée directement dans l'affaire, elle a donné son opinion, a commenté l'actualité, comme une manière pour elle de faire face à ce qu'une certaine opinion publique considère être le « monstre » que, par ailleurs, les médias ont contribué à construire. Si la demande vindicative peut être perçue comme une conséquence du sentiment d'insécurité, c'est parce qu'elle vise à neutraliser l'individu menaçant l'existence des Florentins. En

39 Comportement à risque dans le sens où les jeunes couples s'exposent le soir, laissent une opportunité au meurtrier de commettre de nouvelles infractions. Les politiques vont donc chercher à réguler ces comportements, à les limiter.

40 Cédric Porteron, « L'affaire Agnelet et la motivation des verdicts de cour d'assises », *AJ Pénal*, 2023, p. 17.

41 « Come segnalare il "pericolo nostro"? Firenze studia alternative ai cartelli », *Corriere della Sera*, 25 avril 1986.

ce sens, chaque suspect, et chaque procès, constituent pour la population un espoir de sortir du cauchemar, de mettre fin à la série macabre. C'est aussi pour cela que la relaxe de Piaciani a partagé la population. L'espoir de tenir le coupable s'effondre, et l'incertitude revient.

Conclusion

Ainsi, les médias ont eu une incidence sociologique non négligeable au cours de cette affaire, entre création d'un sentiment de défiance envers la justice par la révélation de scandales dans le traitement judiciaire de l'affaire et sa non-résolution, et entretien d'un sentiment d'insécurité par la création et la surmédiation de la figure d'un « Monstre » prétendument ésotérique et insaisissable. L'affaire du Monstre de Florence constitue une illustration marquante du rôle des médias dans la société, et dans les liens entre la population, la justice, et la politique. Véritables catalyseurs des angoisses, contre-pouvoir d'un système juridico-politique corrompu, les médias jouent un rôle important dans la structuration de la société et son évolution. Ils peuvent être bénéfiques du fait de leur rôle d'information, permettant la mise en œuvre d'une politique de prévention, et dans la publicité du judiciaire, afin de mettre en lumière les défauts du système, d'une procédure. Ils peuvent néanmoins avoir un effet pervers, avec l'émergence d'une panique morale guidée par le sensationnalisme médiatique. À ce titre, la médiatisation des grandes affaires criminelles peut entraîner des changements, des réformes législatives, parfois nécessaires, parfois inopportunes, mais aussi des réformes pratiques des procédures judiciaires⁴².

42 Sur le plan pratique, cette affaire a permis des évolutions, des prises de consciences des policiers et des magistrats. Premier point, on constate une évolution dans la sécurisation des preuves, notamment par la protection des scènes de crime. On constate en effet un renforcement de la mise en œuvre du gel des lieux et la délimitation rapide d'un périmètre de sécurité. Outre la sécurisation de la scène de crime, l'appréhension des meurtres sériels par la police italienne a connu une modernisation. Cette affaire constitue l'un des premiers cas de meurtres en série en Italie. De fait, la police italienne a dû s'adapter à ce nouveau type de criminalité. Les enquêteurs ont collaboré avec le *Federal Bureau of Investigation* (FBI), plus habitué à traiter des affaires de meurtres en série. Une équipe spéciale d'enquêteurs a été formée pour traquer l'auteur, la *Squadra Anti-Mostro*. Le directeur de cette équipe a fait l'usage d'outils forensiques de l'unité des sciences du comportement du FBI, afin d'élaborer le profil de l'auteur. Des logiciels et programmes de collecte et d'analyses de données ont permis de classer les différents suspects, selon leur correspondance au profil. Si cela n'a pas fonctionné dans le cas d'espèce, ce renouveau des pratiques policières italiennes marque un renouveau des techniques d'enquête des forces de l'ordre.

Table des matières

Stefano Magni	
Introduction	5

La première moitié du xx^e siècle

Elena Coda	
Naufraghe della vita	
Il caso Murri e Luigi di San Giusto	13

Fabrice De Poli	
Studio delle varianti ideologiche nell'inno pascoliano <i>Al Re Umberto</i>	29

Ugo Pavan Dalla Torre	
Un esempio di violenza nel primo dopoguerra	
L'omicidio di Giulio Giordani e le sue conseguenze politiche nelle carte dell'Associazione Nazionale fra Mutilati ed Invalidi di Guerra (1920-1921)	45

Stefano Magni	
L'omicidio Matteotti nei quotidiani italiani del giugno-agosto 1924 e nell'analisi storica di Salvemini (1927)	57

Pietro Della Sala	
Il crepuscolo dei Dioscuri	
Gabriele d'Annunzio e Giulio Aristide Sartorio al tempo del delitto Matteotti	77

Silvia Tedeschi	
Il "filofascista cordiale" Ugo Ojetti e i crimini del fascismo	
Condanna o assoluzione?	93

Marina Paino Vittorini, Matteotti e quel garofano rosso	105
Diomira Gattafoni « Le criminose follie della banda nera » La morte infelice e la <i>damnatio memoriae</i> culturale di Giovanni Amendola	119
Federico Piras L'ombra del <i>Conformista</i> Moravia e il delitto Rosselli	135
Daniela Bombara Scena e potere La scomparsa “quantistica” di Ettore Majorana nel teatro musicale	149
Monica Biasiolo Debra Libanòs, 1937 Scritture di un massacro del colonialismo italiano	163
L'Italie de l'après-guerre	
Salvatore Francesco Lattarulo Giorgio Bassani e l'eccidio ferrarese del 1943 Il racconto del primo crimine di massa della « guerra civile italiana » scritto da un sopravvissuto eccellente	185
Elisa Santalena La morte di Salvador Allende riflessa nello sguardo di Aldo Moro Il <i>golpe</i> cileno e la necessità di salvare la coalizione di centro-sinistra	197
Chiara Guerri Il rapimento di Aldo Moro come umiliazione della qualità della vita collettiva Pubblico e privato negli elzeviri politici di Natalia Ginzburg	211

Table des matières

Vincent Cossettini L'affaire du Monstre de Florence L'incidence du traitement médiatique des crimes sur la population italienne	223
Anne-Sophie Canto Du réel à la transmédiabilité L'assassinat de Peppino Impastato raconté par les images	235
Nicolas Violle Les enjeux mémoriels d'un « cadavre excellent » Narrer le meurtre de Dalla Chiesa	249
Pietro Mazzarisi Strage di Capaci ed eredità nella letteratura per l'infanzia e l'adolescenza	269
Gerardo Iandoli Una macabra invenzione La rappresentazione dell'uccisione di Berlusconi nel romanzo italiano (2003-2005)	285
Angela Bubba Il corpo del crimine La trasposizione cinematografica dell'omicidio di Stefano Cucchi	301

Comptes rendus

Italies 28

- Stefano Magni Introduction
La première moitié du xx^e siècle
- Elena Coda Naufraghe della vita
Il caso Murri e Luigi di San Giusto
- Fabrice De Poli Studio delle varianti ideologiche nell'inno pascoliano *Al Re Umberto*
- Ugo Pavan Dalla Torre Un esempio di violenza nel primo dopoguerra
L'omicidio di Giulio Giordani e le sue conseguenze politiche nelle carte dell'Associazione Nazionale fra Mutilati ed Invalidi di Guerra (1920-1921)
- Stefano Magni L'omicidio Matteotti nei quotidiani italiani del giugno-agosto 1924 e nell'analisi storica di Salvemini (1927)
- Pietro Della Sala Il crepuscolo dei Dioscuri
Gabriele d'Annunzio e Giulio Aristide Sartorio al tempo del delitto Matteotti
- Silvia Tedeschi Il "filofascista cordiale" Ugo Ojetti e i crimini del Fascismo
Condanna o assoluzione?
- Marina Paino Vittorini, Matteotti e quel garofano rosso
- Diomira Gattafoni « Le criminose follie della banda nera »
La morte infelice e la *damnatio memoriae* culturale di Giovanni Amendola
- Federico Piras L'ombra del *Conformista*
Moravia e il delitto Rosselli
- Daniela Bombara Scena e potere
La scomparsa "quantistica" di Ettore Majorana nel teatro musicale
- Monica Biasiolo Debra Libanòs, 1937
Scritture di un massacro del colonialismo italiano
- L'Italie de l'après-guerre**
- Salvatore Francesco Lattarulo Giorgio Bassani e l'eccidio ferrarese del 1943
Il racconto del primo crimine di massa della « guerra civile italiana » scritto da un sopravvissuto eccellente
- Elisa Santalena La morte di Salvador Allende riflessa nello sguardo di Aldo Moro
Il *golpe* cileno e la necessità di salvare la coalizione di centro-sinistra
- Chiara Guerri Il rapimento di Aldo Moro come umiliazione della qualità della vita collettiva
Pubblico e privato negli elzeviri politici di Natalia Ginzburg
- Vincent Cossetini L'affaire du Monstre de Florence
L'incidence du traitement médiatique des crimes sur la population italienne
- Anne-Sophie Canto Du réel à la transmédialité
L'assassinat de Peppino Impastato raconté par les images
- Nicolas Violle Les enjeux mémoriels d'un « cadavre excellent »
Narrer le meurtre de Dalla Chiesa
- Pietro Mazzarisi Strage di Capaci ed eredità nella letteratura per l'infanzia e l'adolescenza
- Gerardo Iandoli Una macabra invenzione
La rappresentazione dell'uccisione di Berlusconi nel romanzo italiano (2003-2005)
- Angela Bubba Il corpo del crimine
La trasposizione cinematografica dell'omicidio di Stefano Cucchi
- Comptes rendus**



Presses
Universitaires
de Provence

amU Aix
Marseille
Université

Éditions



CAER
Centre Aixois d'Études Romanes



9 781032 100539 2

20 €